



Compte rendu du conseil municipal du 16 juillet 2020

Sous la présidence de Mr le Maire, Sylvain OBARA

Membres présents :

Mr OBARA Sylvain, Mr David ROBERT, Mr Jean-Marc GILEWICZ, Mme Anne RAMAND, Mr Fabien OBARA, Mr Pascal MARTINET, Mme Maryse SANZEY, Mr Guillaume FEVEZ, Mme Myriam CHARLIER

Membres absents excusés :

M. Romuald GARDEL donnant pouvoir à M. David ROBERT

Mme Marie-Ange MOLLON (HACQUIN).

Secrétaire de séance : Jean Marc Gilewicz

Avant l'ouverture de la séance, M. le maire demande l'accord du conseil pour ajouter 2 points à l'ordre du jour : L'approbation du compte rendu de la réunion du 4/07/20 et une délibération concernant le paiement du premier tiers à l'ADAPEIM. (Ces 2 points seront ajoutés en 1 et en 6)

Ouverture de la séance à 20 h

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 4/07/20 :

Compte rendu approuvé à l'unanimité

2. Attribution des délégations au maire :

Article L. 2122-22 du CGCT

Les attributions dont le maire peut être chargé par délégation de l'assemblée délibérante pendant la durée de son mandat portent sur tout ou partie des affaires concernant :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;



- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle ;
- l'avis de la commune, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal 20000€ ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. ; · l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.
- l'autorisation de poursuite des impayés au nom de la commune.

Les délégations mentionnées ci-dessus ont été approuvées à l'unanimité.

3. Arrêté de délégations de fonction et de signature à la première adjointe :

Mme Anne Ramand, 1^{ère} adjointe remplace le Maire en cas d'absence. Elle est chargée de la bonne gestion administrative et financière. Elle est autorisée à signer tous les documents permettant le bon fonctionnement des services communaux liés à la comptabilité.

Délégations approuvées à l'unanimité.

4. Arrêté de délégations de fonction et de signature au maire délégué :

Mr Jean-Marc Gilewicz, maire délégué de la commune de Sommaisne est délégué aux travaux de la commune de Rembercourt-Sommisne ainsi qu'aux relations administratives courantes concernant la commune de Sommaisne.

Délégations approuvées à l'unanimité.

5. Organisation administrative suite à la démission de la secrétaire :

Depuis la prise de fonction, un état des lieux est en cours à la mairie et fait ressortir certaines incohérences. Cet état des lieux se poursuivra jusqu'à la rentrée de septembre.

Certaines de ses incohérences ayant rendues l'outil informatique en partie non utilisable (notamment scanner et logiciel de comptabilité), le conseil met tout en œuvre pour le rendre de nouveau opérationnel.

Suite à la démission de la secrétaire en date du 30 juin, la mairie continuera de fonctionner en mode « dégradée », c'est-à-dire sans secrétaire le mois de juillet. Une réflexion concernant la fiche de poste est en cours et sera formalisée courant août afin de procéder à son remplacement.



6. Contrat espaces verts :

Le premier tiers de la facture aurait dû être réglé en mai.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de 3733,57€ correspondant au tiers de la facture annuelle comme spécifié dans le contrat.

7. Divers :

- Un recensement des pneus d'ensilage aura lieu jusqu'au 31/07 pour la mise en place de points de collecte. (Action menée par la chambre d'agriculture)
- ULM a fait une demande de prêt pour la salle des fêtes le 19/08/20 au maire sortant, nous ne connaissons pas les conditions de l'accord donné, nous respecterons alors les termes de la convention de prêt/location de la salle des fêtes.
- Une vérification des extincteurs communaux aura lieu le 28/09/20 dans l'ancien local des pompiers.
- Les personnes référentes pour la préfecture en tant que receveurs des alertes météo sur la commune seront Mr OBARA Sylvain, Mr ROBERT David et Mr Gardel Romuald.
- Les derniers masques commandés par le biais de l'association des maires de Meuse viennent d'être récupérés à la gendarmerie, une distribution sera pensée courant Août et probablement à la rentrée de septembre suivant l'évolution de la crise sanitaire Covid19.
- Un rendez-vous avec Maxilien, camping-car itinérant du conseil général pour recréer du lien social de proximité a eu lieu pour définir les modalités à partir de septembre.
Le camping-car itinérant s'installera tous les 3èmes lundis après-midi du mois à compter de septembre sur le parking devant la maison de santé et bénéficiera de la salle d'attente pour accéder aux toilettes et à une alimentation électrique.
- Mr Vidoni, locataire du logement des écoles a sollicité la mairie pour le remplacement de sa douche qui devient urgent. Cette cabine a été commandée suite à une délibération du 19 mai. Il faut relancer le fournisseur et prévoir la pose.

Mr Vidoni demande également à bénéficier du logement du bas qui est pour le moment utilisé par la mairie.

- Le camion « Burger » présent les vendredis soir souhaite bénéficier d'une alimentation électrique afin de limiter les nuisances sonores dues au groupe électrogène. Une demande écrite et précise sera transmise en mairie.

- Une assemblée générale CODECOM aura lieu le 17/07/20 pour le renouvellement des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Prochain conseil municipal, le 28/07/20 à 20h.

Le secrétaire,

Jean-Marc GILEWICZ

Le Maire,



